

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 44
Votes exprimés : 44
POUR : 44
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
21 novembre 2023
Date d'affichage :
21 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Nadine LEGENDRE) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER, absent excusé (représenté par Catherine RAMEAU) - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (pouvoir à Guy GUENIFFEY) – Michel CODRAN –
Absents excusés : Christophe GENTIL – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU -
Absents : Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

VALIDATION DU PROJET « VILLE A JOIE »

Le Président explique que le projet « Ville à Joie » est porté par une start up composée de jeunes qui souhaitent intervenir dans les zones rurales. Ces projets entrent dans le cadre d'un appel à projets lancé au niveau national par l'ANCT.

Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, explique qu'Initiative « Ville à Joie », a présenté aux membres des commissions vie associative et enfance, écoles, le 6 novembre 2023, son dispositif de tournée solidaire dans les Intercommunalités.

La Ville à Joie, au service des territoires, forme des troupes itinérantes multiservices, passant sur les places des communes, afin d'y proposer sur le temps d'une journée et soirée, des commerces, des services et de l'animation.

L'initiative sollicite les communes et les intervenants du territoire pour former une ronde itinérante. Elle prépare les évènements, organise le planning de la tournée, accompagne les intervenants sur leur action itinérante, prend en charge la communication auprès des habitants.

Elle propose une tournée test de 15 dates sur 8 à 10 communes, de mai à octobre, pour un montant de 6 400 € HT (7 680 € TTC).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents.


DECIDE de valider le projet de l'initiative « Ville à Joie », pour un montant de 6 400 € HT (7 680 € TTC).

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association et toute pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation devront faire l'objet d'une inscription au budget primitif principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 01/12/2023